

# Séance extraordinaire du 8 mai 2018



2018-05  
90

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 8 mai 2018 à 20h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy  
Siège #1 - M. Frédéric Poulin  
Siège #2 - M. Noel Vigneault  
Siège #3 - Mme Karen Talbot  
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux  
Siège #5 - M. Vincent Breton

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Boilard.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

## **1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 4 mai 2018 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, Monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

## **02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

L'avis de convocation a dûment été émis

Aucun point n'est ajouté à la séance

2018-05  
91

## **03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

**02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

**03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**04 - AVENANT À L'ENTENTE INTER MUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

- 05 - VARIA
- 06 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut détaillé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-05  
92

#### **04 - AVENANT À L'ENTENTE INTER MUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

Attendu que les municipalités de Courcelles, La Guadeloupe, St-Évariste-de-Forsyth et St-Hilaire-de-Dorset gèrent en commun un service de protection contre l'incendie via une entente «Protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services»;

Attendu les recommandations émises en discussion, par les quatre (4) maires des municipalités parties à l'entente, lors d'une rencontre tenue;

- Mise en place d'une structure administrative qui répond aux besoins des quatre partenaires
- Mise en place de procédures de fonctionnement qui facilitent la transmission d'information et assurent le respect du Code municipal

Attendu l'Avenant proposé et déposé en comité plénier de ce conseil et aux municipalités parties à l'entente;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu de proposer aux municipalités partenaires, les modifications suivantes à l'entente :

Étant donné qu'une municipalité gère plusieurs dossiers tels l'hygiène du milieu, les travaux publics, les loisirs, la sécurité publique, etc. et qu'un budget plus volumineux est géré par sept (7) élus versus ceux du comité inter municipal contre l'incendie;

- **ARTICLE 4.0 Composition du comité :**

Les municipalités participantes nomment un substitut à leur membre. Le substitut :

- Remplace le membre en son absence, lors des rencontres du comité.
- Assiste aux rencontres, lorsqu'une invitation est donnée à tous les substituts, et que la rencontre porte sur la préparation du budget (octobre)

Il est de la responsabilité du membre siégeant de tenir son substitut au courant des dossiers discutés en comité.

Le substitut a accès à tous documents présentés lors des rencontres, par son accès intranet.

- **ARTICLE 10.0 BUDGET**

- L'ajustement budgétaire est autorisé si acceptation **majoritaire** par résolution des quatre...

Dans le cas où l'ajustement budgétaire proposé **n'est pas majoritaire**, le dossier retourne au comité...

- **ARTICLE 10.1 PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

- La municipalité gestionnaire pourra effectuer l'achat ou **la dépense** si acceptation **majoritaire** par résolution des quatre municipalités parties à l'entente.

Dans le cas où **la majorité n'est pas obtenue**, le dossier retourne au comité...

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **05 - VARIA**

Aucun sujet.

#### **06 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

**2018-05  
93**

#### **07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 21h30

---

Carl Boilard, maire

---

Christiane Lacroix, dir. gén. & sec.